



CHARTRES  
MÉTROPOLE

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat  
Affaire suivie par Damien BONNET  
Tél. : 02.37.91.35.79  
Courriel : damien.bonnet@agglo-ville.chartres.fr

Le Président

A

Monsieur Jean-Marc CAVET  
Maire de Saint-Prest  
Mairie de Saint-Prest  
78, Rue de la République  
28300 SAINT PREST

COURRIER ARRIVÉ LE

27 JUIL. 2018

MAIRIE DE SAINT-PREST

Chartres, le

24 JUIL. 2018

Objet : Avis de la commission compatibilité SCoT sur le projet de PLU de Saint-Prest arrêté le 13 avril 2018

N/REF. : DB/ n° 2018/223

P. J.: Rapport de la commission de compatibilité 28 juin 2018

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté par le Conseil municipal le 13 avril 2018.

Ce document a été analysé par mes services, puis présenté à la commission de compatibilité au SCoT, qui, lors de sa séance du 28 juin 2018, a émis un **avis favorable** au projet de PLU arrêté.

Aussi, je vous invite à prendre connaissance du rapport ci-joint, contenant l'analyse et les observations effectuées par la commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président délégué à l'aménagement  
du territoire.

Daniel GUERET

